

Séance du mardi 23 juin 2020 à 19h00
à la salle des Fêtes

Sous la Présidence de Madame Ariane Vittet, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2020.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Liste des prochains préavis.
6. Rapport de la commission de gestion relatif au contrôle administratif et vote.
7. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 26/2020 relatif à la demande de dépense extrabudgétaire pour la suite de l'étude générale de mobilité du village.
8. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis 26/2020 relatif à la demande de dépense extrabudgétaire pour la suite de l'étude générale de mobilité du village et vote.
9. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 27/2020 relatif à la demande de crédit pour la mise en séparatif d'une partie de la rue de la Gare et de la zone « En Contornet ».
10. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis 27/2020 relatif à la demande de crédit pour la mise en séparatif d'une partie de la rue de la Gare et de la zone « En Contornet » et vote.
11. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis 28/2020 relatif à la demande de dépense extrabudgétaire pour la distribution de bons COVID-19 et vote.
12. Divers et propositions individuelles.
13. Appel de sortie.

1. Appel d'entrée.

Mme Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 33 conseillères et conseillers sont présents et 8 absents. Les absents sont : Mesdames Beati Carole, Chambettaz Patricia et Hohl Moinat Christine ainsi que Messieurs Giannini Domenico, Gratini Thomas, Melchior Sandro, Spertini Aurèle (arrivé plus tard) et Von Ow Armin.

La Présidente informe que le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il est accepté et sera suivi tel que présenté.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2020.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à son auteure et sa lecture n'est pas demandée.

3. Communications du Bureau.

La Présidente informe que la prochaine séance du Conseil Communal aura lieu le mardi 7 juillet à 19h00 au Chalet de Grange-Neuve et qu'elle sera suivie d'un repas.

4. Communications de la Municipalité.

La parole est donnée à Monsieur le Syndic Julien Cuérel.

Ce dernier informe que :

- Le parquet de la salle des fêtes a été refait. Il a été poncé et revitrifié. Le tout a été terminé hier.
- Concernant l'accueil de jour des enfants à Baulmes, une annonce est parue vendredi pour la recherche de la future directrice ou du futur directeur. Une commission avait été nommée car un préavis aurait pu être déposé, mais aujourd'hui la Municipalité avance dans une autre direction.

Il y a trois phases à savoir :

1. la création des locaux
2. la création d'un réseau reconnu par la fondation de l'accueil de jour des enfants
3. la création des structures soit l'UAPE (parascolaire), la garderie (préscolaire) et l'AFJ (accueil familial de jour).

A ce jour :

1. les locaux sont en cours de construction, le chantier a été arrêté pendant 2.5 – 3 mois. L'ouverture aurait dû avoir lieu en août, mais elle est maintenant reportée à janvier 2021. Les locaux sont soumis à l'approbation du Canton (l'OAJE). Ils ont déjà vu les plans et ont accompagné la Municipalité tout au long du projet.
2. le réseau est un acte administratif qui ne revêt pas de forme juridique. Le réseau est une entité qui détient la responsabilité du développement et de la mise sur pieds de l'accueil de jour d'un périmètre donné. Aujourd'hui Baulmes fait partie du réseau d'Yverdon qui est géré par la Commune d'Yverdon. Donc la Municipalité veut créer le réseau de Baulmes. Le périmètre sera Baulmes avec discussions possibles pour d'autres communes. Le réseau doit être reconnu par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants afin d'obtenir des subventions. Le réseau a l'obligation d'offrir des places d'accueil dans les trois types d'accueil à savoir garderie, UAPE et un réseau d'accueil de jour des enfants (accueillant ou accueillantes en milieu familial, anciennement mamans de jour). Le réseau doit aussi établir la politique tarifaire dépendant du revenu des parents ainsi que d'établir une liste des critères de priorité dans l'ordre dans lequel les enfants sont accueillis en cas de liste d'attente. Pour faire ce réseau, la Municipalité recherche un ou une Directeur/trice à un taux d'occupation bas, si possible de suite, pour finalement arriver à un 75-80 % en fin d'année. Le PEP intervient également pour la création. Il

s'agit d'une association d'utilité publique à Lausanne qui signifie Partenaire Enfance et Pédagogie. C'est une association entièrement subventionnée qui a pour but de promouvoir et favoriser l'accueil de jour des enfants.

3. Une garderie, une UAPE et l'accueil de jour en milieu familial doivent être créés. Après diverses discussions avec d'autres communes et le PEP, il s'avère plus simple de créer le réseau et les structures sous l'égide de la Commune, raison pour laquelle un préavis n'est pas nécessaire et ne sera donc pas déposé.

En 2018, l'accueil a coûté à la Commune Fr. 52'000.00. En 2019, Fr. 66'000.00, sans UAPE. La projection des coûts sans les locaux et sans avoir de communes limitrophes est de Fr. 100'000.00. Une refacturation aux communes serait possible. En effet, actuellement la Commune paye Fr. 35.00 par habitant plus ce que coûte chaque enfant au réseau d'Yverdon (qui est refacturé par Yverdon). A ce jour des chiffres précis ne peuvent pas être donnés car il y a encore trop d'incertitudes.

Il est prévu que la Directrice ou le Directeur commence le plus tôt possible et que le reste du personnel soit engagé pour le 1er décembre 2020. Une subvention d'aide au démarrage permettrait normalement de couvrir les frais sur 2020. Comme une commission avait été nommée, une séance d'informations sur les différents avancements aura lieu début septembre pour cette commission.

La Municipalité est remerciée pour ces communications.

5. Liste des prochains préavis.

Monsieur le Syndic informe qu'il n'y a pas de prochain préavis.

6. Rapport de la commission de gestion relatif au contrôle administratif et vote.

La parole est donnée à Madame Françoise Monnier, Présidente de la commission, pour la lecture de son rapport.

Observation n° 1 :

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

Lecture de la fin du rapport est faite.

La Présidente ouvre une discussion.

Monsieur Romain Schmidt demande lors de soumissions, est-ce que c'est systématiquement l'offre la moins chère qui est retenue ou si d'autres critères entrent en compte.

Monsieur Julien Cuérel répond que dans la majorité des cas c'est l'offre la plus basse qui est retenue après négociations.

Monsieur Eric Deriaz demande quel est le problème du stockage de bois vers le stand de tir au pistolet.

Monsieur Jacques-Yves Deriaz répond que les tôles arrières sont mal mises et qu'il reste des finitions à faire. Cela fait 6 mois que personne n'est venu.

Monsieur Claude Deriaz demande à quelle échéance le sentier handicap devrait être fini.

Monsieur Julien Cuérel répond que l'objectif était de faire une grande partie sur cette année mais des retards sont dus à COVID-19 et maintenant l'objectif est de terminer pour début 2021.

Madame Annette Donnier revient sur la question de l'attribution des soumissions et comprend bien que le critère financier prime mais elle se demande si d'autres critères comme la durabilité, la qualité, les produits ou entreprises régionales sont aussi pris en considération.

Monsieur Julien Cuérel répond que les entreprises locales et les matériaux régionaux sont favorisés. En général la Municipalité discute avec les entreprises locales pour qu'elles arrivent au prix le plus bas.

Madame Annette Donnier demande également ce qu'il en est des critères de qualité et de durabilité.

Monsieur Julien Cuérel répond que pour le critère de durabilité, tout ce qui est fait l'est généralement en bois si c'est possible et notamment du bois suisse et même du bois de Baulmes. Il faut savoir ce qu'on entend par durabilité car notamment prendre des entreprises locales est bénéfique par rapport à la pollution. La Municipalité fait donc attention à différents critères et tente de faire au mieux.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

Madame Ariane Vittet donne lecture des conclusions du rapport à savoir :

- d'accepter le rapport tel que présenté en tenant compte de l'observation formulée par la Commission,
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion administrative portant sur l'exercice 2019,
- de donner décharge à la Commission de gestion pour cette partie de son mandat.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

Une discussion est ouverte.

Monsieur Julien Cuérel précise pour les soumissions, qu'il n'y a pas de critères à la base, mais par exemple pour la garderie, ils ont demandé à ce que les peintures et le crépi soient des matériaux écologiques. Lorsque la Municipalité fait les attributions, ils tiennent compte de ce genre de choses.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 26/2020 relatif à la demande de dépense extrabudgétaire pour la suite de l'étude générale de mobilité du village.

Madame Yveline Guignard, Présidente de la commission, donne lecture de son rapport.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Claude Deriaz demande s'il y aura des mises à l'enquête pour les travaux et si ceux-ci ne conviennent pas si des modifications pourraient être demandées ?

Monsieur Julien Cuérel répond que les aménagements routiers sont de toute façon soumis à l'enquête. Mais il précise que ce préavis n'est pas une autorisation pour faire des travaux

ou autre, c'est simplement que l'esquisse qui a été faite ne permet pas d'avoir des détails sur ce qui doit être fait et ne permet pas d'obtenir les autorisations du Canton pour certains éléments et ne permet pas de chiffrer. Cette deuxième étude permettra d'affiner cela.

Madame Marie Poncet Schmidt demande si la demande de crédit est acceptée aujourd'hui est-ce que cela signifie que tout est dorénavant accepté. Elle se demande quel sera l'agenda et les priorités des préavis qui seront nécessaires afin de discuter des différents aménagements.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'il ne peut pas donner d'ordre ou d'agenda car ceux-ci dépendront des montants des travaux. Cette deuxième étude permettra justement d'éclaircir cela. Si cette demande de dépense est acceptée, la Municipalité pourra avoir la réponse positive ou négative du Canton pour la zone 30 et une zone de rencontre.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

8. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis 26/2020 relatif à la demande de dépense extrabudgétaire pour la suite de l'étude générale de mobilité du village et vote.

Monsieur Olivier Deriaz, Président de la Commission, donne lecture de son rapport.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Luc Pillevuit s'étonne de tout ce qu'il y aurait à faire dans le village et se demande si ce projet ne nous dépasse pas.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'ils se sont vite rendus compte que c'est soit on fait tout le village soit on ne fait rien car le fait de ne faire que quelques rues aurait un impact négatif sur les autres. Sans les éléments chiffrés de toute façon on ne peut rien faire d'où l'importance de ce préavis. Une fois les mesures chiffrées, des priorités pourront être mises. Il termine en disant qu'à son avis ce n'est pas quelque chose d'énorme.

Monsieur Romain Schmidt s'étonne concernant la zone de rencontre que les arbres soient coupés. Il demande si quelque chose est prévu pour arboriser cette place et justement la rendre attrayante et conviviale.

Monsieur Julien Cuérel répond que ce qui est mentionné c'est que pour favoriser des places de parc, ces arbres en mauvais état devraient être coupés car on ne pourrait pas faire de places ailleurs. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'autres arbres ailleurs. Le projet n'en est pas encore là et c'est pourquoi ce n'est pas mentionné sur le plan d'intention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Madame Ariane Vittet donne lecture des conclusions du préavis à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à une dépense extrabudgétaire d'un montant de CHF 28'000.00,
2. Ce montant est réparti en dépenses dans les comptes 2020 et prélevé sur les liquidités courantes.

Le préavis 26/2020 est approuvé à une large majorité (4 avis contraires).

Une discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

9. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 27/2020 relatif à la demande de crédit pour la mise en séparatif d'une partie de la rue de la Gare et de la zone « En Contornet ».

Monsieur Eric Deriaz, Président de la commission, donne lecture de son rapport.

Une discussion est ouverte par la Présidente.

Monsieur Gilles Deriaz demande quel est le pourcentage du village qui est actuellement au séparatif.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'il y a environ 40-50 % du village qui est fait. Mais cette partie, qui est onéreuse car il faut passer sous les rails, est importante car sans cela on ne pourra jamais raccorder la partie ouest du village.

Monsieur Gilles Deriaz demande sachant que l'AIVB va ouvrir la rue des Scies qui n'est pas au séparatif, si ce ne serait pas le moment de mettre une conduite pour les eaux claires.

Monsieur Julieu Cuérel répond qu'ils y ont réfléchi mais qu'il faudrait faire l'ensemble de la rue des Scies car on ne pourrait pas mettre toutes les conduites dans la même fouille. Donc du moment qu'on élargit, il faudrait mettre toutes les conduites à savoir eaux claires, eaux usées, éclairage public, etc..., pour refaire finalement toute la route. Comme il y a déjà la rue du Clos qui est en projet, la Municipalité ne voulait pas faire deux routes en même temps. De plus, les travaux de l'AIVB à la rue des Scies vont se faire très rapidement et la Municipalité n'aurait pas eu le temps de faire toute la procédure requise.

Monsieur Jacques-Yves Deriaz informe qu'ils ont quand-même fait une coordination avec le bureau d'ingénieur qui s'occupe du séparatif pour qu'ils aient la place pour mettre le nouveau tuyau d'eaux usées.

Madame Annette Donnier demande quelles sont les futures constructions qui se trouvent sur les parcelles concernées.

Monsieur Julien Cuérel répond que cela concerne la zone artisanale.

La parole n'est plus demandée, Madame Ariane Vittet clôt la discussion.

10. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis 27/2020 relatif à la demande de crédit pour la mise en séparatif d'une partie de la rue de la Gare et de la zone « En Contornet » et vote.

Monsieur Olivier Deriaz, Président de la Commission, donne lecture de son rapport.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Gilles Deriaz demande si la Municipalité a une idée de la taxe d'épuration qui sera ajoutée au mètre cube d'eau.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'aujourd'hui nous avons une taxe d'épuration qui est à l'habitant et pas au mètre cube et ils avaient dit qu'une fois que les compteurs auraient été posés et qu'ils auraient un certain recul ce qui est maintenant le cas, ils devront refaire le règlement. Ceci dit, aujourd'hui Monsieur Julien Cuérel ne peut pas dire combien ce sera

facturé au mètre cube puisque c'est actuellement facturé par habitants. Le nouveau règlement devrait être terminé pour la fin de l'année ou début 2021.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

Madame Ariane Vittet donne lecture des conclusions du préavis n° 27/2020 à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de séparatif de la route du Contornet et d'une partie de la rue de la Gare.
2. D'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 799 000.00.
3. L'amortissement des travaux se fera sur 30 ans et porté en charge de l'épuration.

Le préavis no 27/2020 est accepté à une large majorité (4 abstentions).

Une discussion sur l'ensemble est ouverte.

Monsieur Luc Pillevuit fait suite à la question de Monsieur Gilles Deriaz et s'étonne que les coûts n'aient pas été présentés ni par la Municipalité ni par la commission alors que c'est un point important.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'il n'y aura aucune modification de la tarification de l'eau usée suite à ce préavis. Il y aura simplement une modification de la manière de facturer.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis 28/2020 relatif à la demande de dépense extrabudgétaire pour la distribution de bons COVID-19 et vote.

Monsieur Olivier Deriaz, Président de la commission, donne lecture de son rapport.

La Présidente ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée.

Madame Ariane Vittet donne lecture des conclusions du préavis n° 28/2020 à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à une dépense extrabudgétaire d'un montant de CHF 55'000.00,
2. Ce montant est porté en dépenses dans les comptes 2020 et prélevé sur les liquidités courantes.

Le préavis n° 28/2020 est accepté à une large majorité (6 avis contraires et 7 abstentions).

Une discussion est ouverte sur l'ensemble.

Madame Annette Donnier trouve qu'il y a quelque chose d'un peu cynique en ces temps sachant que la Boucherie a fermé ses portes, tout comme l'Auberge et que la poste va disparaître ce qui lui laisse un goût amer même si elle est d'accord avec ce préavis.

Madame Brigitte Lattion demande concernant les entreprises locales s'il y aura une liste à disposition.

Monsieur Julien Cuérel répond que ce sera le cas.

Monsieur Gilles Deriaz demande quels sont les critères pour apparaître sur cette liste.

Monsieur Julien Cuérel répond ils se baseront sur le registre cantonal des entreprises. Ils inviteront les personnes concernées afin de savoir s'il désirent figurer sur la liste.

Madame Brigitte Lattion demande si les indépendants figurent également sur ce registre.

Monsieur Julien Cuérel répond par l'affirmative.

La parole n'est plus demandée, Madame la Présidente clôt la discussion.

12. Divers et propositions individuelles.

Monsieur Marc Von Ow demande comment ça va se passer pour les inscriptions à la nouvelle garderie. Est-ce qu'il y a une liste d'attente.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'il y aura une liste d'attente à partir de septembre environ. Mais il précise qu'avec un minimum de 5 places pour les bébés, et 7 places pour les trotteurs et grands de 7h le matin à 18h le soir, 5 jours sur 7, et sachant qu'il y a en tout 24 places possibles, Monsieur le Syndic ne pense pas qu'il y aura de problème pour répondre à toutes les demandes. Il y aura aussi 24 places au maximum pour l'UAPE.

Monsieur Denis Dardenne rappelle que la Boucherie Perusset est présente à Baulmes le mercredi de 14h à 16h.

Monsieur Claude Deriaz informe qu'il a reçu un courrier du service de l'Agriculture concernant les plantes nuisibles. Il aimerait connaître la position de la Municipalité par rapport aux chardons.

Monsieur Jacques-Yves Deriaz répond qu'il ne pense pas qu'ils feront quelque chose de plus que ce que fait le Canton. Cependant, ils ont tenu toute la route de la Combette et la route de la Montagne propres au niveau des chardons. Concernant ceux qui sont en milieu de forêt, ils ne sont pas tenus de le faire et ceci demanderait du personnel en plus. Ils font donc ce qui est visible en bordure et si par hasard ils en oublient il prie les gens de bien vouloir le tenir informé.

Monsieur Claude Deriaz répond qu'il a téléphoné au service de l'Agriculture et qu'il a appris que les Communes étaient aussi tenues de s'occuper des plantes nuisibles dans les forêts. Et il demande s'il y a des privés qui ne s'occupent pas des chardons, qui est chargé de leur dire quelque chose.

Monsieur Jacques-Yves Deriaz répond qu'il y a des préposés à la culture des champs qui doivent faire leur travail car ils sont mandatés par le Canton pour cela. Et il contrôlera les directives concernant les forêts pour voir si quelque chose a changé.

Madame Annette Donnier remercie la Municipalité au nom de l'Association Culturelle pour leur avoir donné le suivi des sites Clunisiens.

Monsieur Marc Von Ow demande au groupe Alliance de bien vouloir rester après la séance.

La parole n'est plus demandée, Madame la Présidente clôt la discussion.

13. Appel de sortie

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. 34 conseillères et conseillers sont présents et 7 absents.

Madame la Présidente lève la séance à 21h35.

La Présidente :

La Secrétaire :

Ariane Vittet

Myriam Deriaz

Baulmes, le 29 juin 2020